



GRESSY FLASH

Numéro 225

22 Mai 2016

Chers Amis,

Mauvaise nouvelle : de semaine en semaine, le démarrage de la montée en débit pour Internet est reculée pour Gressy par suite, on le sait maintenant, de notre passage dans la nouvelle Communauté d'Agglomération du Val d'Oise. En effet, aucune convention n'a encore été signée entre Seine-et-Marne Numérique et notre nouvelle Communauté. Nous sommes entrés dans une ère nouvelle où l'usager-administré est victime de l'impréparation de l'Etat qui a bouleversé avec ses décisions arbitraires la carte intercommunale et qui n'a pas mesuré l'application les impacts de ses règles de fonctionnement et de comptabilité publique intercommunale et interdépartementale. C'est pourtant lui qui les édicte ! Et nous sommes tous encore contribuables du département de Seine-et-Marne !

Ainsi en est-il du numérique, sans doute demain du fonctionnement de la crèche construite pour des villages qui ne sont plus avec nous, de la station d'épuration installée sur Messy construite pour les besoins de cette commune et de la nôtre, du traitement de nos ordures ménagères au SMITOM, etc...

Beaucoup de travail en perspective sur ces sujets primordiaux. Les sujets plus locaux tels que la révision de notre Plan Local d'Urbanisme et la réalisation des travaux qui vous avaient été présentés dans notre numéro précédent nous occuperont aussi.

J'aurai plaisir comme chaque année de venir vous saluer et répondre aux questions durant la fête des voisins et celle de fin d'année. Ce sont toujours des moments agréables qu'il convient de privilégier.

Bien à vous.

J.C.Geniès, Maire.

Nous croisons les doigts pour que le temps soit avec nous ce vendredi 27 mai pour la traditionnelle fête des voisins.



Renseignements auprès de Madame C.Tolosa-Joas ou auprès du secrétariat de la mairie.

Chers parents,

Nous vous informons que comme tous les ans, les enfants d'André TURCAT vous attendent pour la traditionnelle fête d'été de l'école de Gressy, le samedi 18 juin 2016.



Présentation de leur spectacle dès 10h00 à la salle des fêtes du village où l'on pourra admirer et encourager le travail artistique et culturel des enfants sur scène.

A 11h45 sur la place Athéna, sera installé un barbecue où tous les Gressiaques pourront nous rejoindre.

A 14h00 débutera la kermesse avec de nombreux divertissements pour les petits et les grands, rafraîchissements, pâtisseries et bien sûr le résultat de la tombola !

Vous rencontrerez certainement les élèves de l'école qui viendront vous proposer des tickets de tombola à domicile quelques jours avant cette grande fête d'été.

Cette journée est organisée par « l'Association Coopérative de l'École de Gressy » et le corps enseignant et en collaboration étroite avec notre municipalité et ses équipes.

Venez nombreux.

L'équipe de la Coopérative

Réserver dès à présent votre journée pour passer un moment convivial avec d'autres parents de l'école et pour le bonheur des enfants.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le bon de réservation ci-dessous avant le 9 juin 2016 dernier délai, accompagné de votre règlement.

BON DE RESERVATION

NOM : _____

Prénom : _____

Nombre de menus : _____ X 4 € = _____ Euros

Règlement : Chèque (à l'ordre de la coopérative de l'école de Gressy) ou Espèces



RAPPEL

du THEATRE à l'affiche de la
salle des fêtes de Gressy

Samedi 28 Mai en ouverture et clôture
de la fête du GAG

**** En ouverture ****

Représentation du cours de
Théâtre des enfants

Lever de rideau à 13h00

Entrée gratuite

**** En clôture ****

Représentation du cours des adultes

Lever de rideau à 21h00

Prix des places 8 € et 2 € pour les 12/18 ans

Entrée gratuite pour les - 12 ans

Venez nombreux encourager les jeunes comédiens
ainsi que les plus aguerris .

Et passez de très bons moments avec nous !!!

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016

- Révision dérogatoire du montant des attributions de compensation de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans le cadre de la fusion intercommunale. L'attribution de compensation n'est pas une somme supplémentaire de recettes. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Son montant pérennisé pour la commune de Gressy est provisoirement à ce jour de 222.231 Euros.
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'un contrat Fonds d'Equipement Rural pour la réfection des sentes du Parc de La Garenne
- Transfert de la compétence de distribution publique de gaz au SDESM comme cela l'a été fait pour l'électricité.
- Vote des participations au repas campagnard de la fête du village et de l'école du 18 juin 2016
- Désignation des représentants de la commune à Roissy Développement : Messieurs J.M.Doneddu et G.Lobbé
- Vote d'une motion de soutien relative à la réalisation du barreau ferroviaire de Gonesse - Liaison entre les lignes RER D et RER B
- Avis favorable sur le projet de création du tronçon « Le Bourget RER - Le Mesnil-Amelot » de la ligne 17 Nord du réseau de transport public du Grand Paris

CALENDRIER ELECTORAL 2017

Comme chacun sait, deux scrutins se tiendront l'an prochain et nous en connaissons déjà les dates :

Présidentielle

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017. En Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Polynésie française, les électeurs voteront le samedi précédant la date de l'élection en métropole.

Législatives

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Sénatoriales

C'est la date du dimanche 24 septembre 2017 qui a été retenue pour l'organisation des prochaines élections sénatoriales concernant les 170 sièges à pourvoir (départements de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales, départements d'Île-de-France, outre-mer, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon et 6 sièges de sénateurs représentant les Français établis hors de France). Rappelons qu'en ce qui concerne ce scrutin, seuls les « grands électeurs » (parlementaires, conseillers régionaux et départementaux et membres élus par les conseils municipaux) participent à ce scrutin.

LA MAIRIE RECHERCHE....

un directeur de Centre de Loisirs à partir du mois de septembre afin d'encadrer animateurs et enfants au Centre de Loisirs de Gressy.

Malheureusement, Monsieur Patrick Lavallez, après de nombreuses années passées à Gressy et après avoir démarré avec succès notre service communal en direction des enfants, ne pourra plus assumer ses fonctions à la rentrée prochaine. Nous regrettons sa décision même si nous la comprenons et aux noms des nombreux enfants et parents qui l'ont connu et apprécié, nous tenons à le remercier très chaleureusement pour sa gentillesse et son professionnalisme.

Nous recherchons donc un(e) directeur(trice) possédant de fortes capacités à organiser le travail et programmer des actions, à animer une équipe et participer à la gestion administrative.

Les qualités humaines essentielles sont patience, dynamisme, disponibilité, sens relationnel, écoute, compréhension, pédagogie.

Avant d'exercer cette fonction il est préférable d'avoir acquis l'expérience dans les différents métiers de l'animation et notamment celui d'adjoint de direction par exemple.

Il est à noter qu'il s'agit d'un temps de travail non-complet avec des horaires variables suivant les besoins.

Vous êtes intéressé(e) ou vous connaissez une personne, merci de contacter la mairie par mail à commune.gressy@wanadoo.fr ou par téléphone au 01.60.26.11.15

FÊTE DU VILLAGE : SAMEDI 18 JUIN

Les enseignants, les enfants, le conseil d'école, les parents d'élèves et la municipalité ont le plaisir de vous inviter à participer à la traditionnelle journée consacrée à la fête du village.

A partir de 10 heures la journée de fête commencera comme cela vous l'ai expliqué en première page de ce numéro par l'Association de Coopérative Scolaire. En soirée, à partir de 20 heures nous nous retrouverons au traditionnel

buffet dressé sur la pelouse du TGV. Si le temps est favorable, nous tirerons un feu d'artifice vers 23 heures avant d'aller danser et chanter à la salle des fêtes encore cette année (mais pour la dernière fois dans cette fonction) sous la conduite de notre sympathique directeur du Centre de Loisirs : Patrick !!!



Le conseil municipal a décidé de maintenir une participation de 6 € pour les adultes résidant à Gressy, la gratuité étant réservée aux jeunes du village de moins de 18 ans. Pour les non résidents, il sera perçu, comme l'an passé, une participation de 16 € par adulte et de 9 € par enfant de 4 à 10 ans.

Comme lors des années précédentes, nous conservons le principe d'imposer le port d'un bracelet pour accéder au site où sera dressé le buffet pour éviter tout abus. Nous comptons sur votre civisme et votre compréhension.

Merci de retourner en mairie le coupon réponse ci-dessous accompagné de votre règlement le plus tôt possible et au plus tard le dimanche 12 juin, les bracelets étant distribués aux réservataires à partir du lundi 13 juin.

Comme les autres années nous faisons appel aux bonnes volontés pour aider les employés municipaux au montage et démontage des barnums. Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie en appelant le 01.60.26.11.15 ou auprès de Monsieur Jean-Marc Doneddu au 06.20.23.20.89. D'avance, un grand merci !

Coupon à remettre à la Mairie

HABITANTS DU VILLAGE :

M. & Mme :seront présents à la soirée du 18 juin 2015
 Nombre d'adultes : x 6€ =€
 Nombre de jeunes de 11 à – de 18 ans :
 Nombre d'enfants de 4 à 10 ans :
 Nombre d'enfants de – de 4 ans :

INVITES NON RESIDENTS :

Nombre d'adultes :x 16€ =€
 Nombre d'enfants de 4 à 10 ans :x 9€ =€
 Nombre d'enfants de – de 4 ans :(gratuit)

Ci-joint chèque à l'ordre du Trésor Public d'un montant de :€